

Bordeaux, le 28 juillet 2026,

Monsieur le Président,

Vous avez convoqué cette formation spécialisée en urgence et vous avez accepté sans réserve notre proposition d'ordre du jour, tout en nous disant honnêtement que vous n'auriez pas aujourd'hui toutes les réponses. Nous préférons cette franchise à des réponses de façade. Nous savons aussi être critiques quand la situation l'exige.

Nous ne sommes pas réunis pour distribuer des satisfecits. En Gironde, le feu n'est toujours pas fixé : plus de quarante-deux mille hectares brûlés, près de deux cent vingt mille personnes évacuées, deux cent quarante habitations détruites, et un département en vigilance noire. Dans les Landes, l'incendie est fixé et les retours s'organisent : c'est la seule éclaircie. Et pour aujourd'hui, la préfecture annonce une hausse des températures et une baisse de l'hygrométrie. La journée qui s'ouvre est une journée à risque.

Nous avons pris connaissance du message de la directrice générale à nos secrétaires généraux. Il confirme l'ampleur de ce que vivent nos collègues : cent soixante-quinze agents évacués pour la seule direction départementale de la Gironde, quarante confinés à domicile pour fragilité, et deux familles dont le logement a été atteint par les flammes. Nous avons une pensée pour elles. Ce message pose surtout une règle claire : l'agent qui ne peut rejoindre son service est placé en télétravail exceptionnel, et à défaut en autorisation spéciale d'absence.

Nous avons noté que ce message détaille la situation de la direction départementale et de la direction du contrôle fiscal, mais ne comporte aucun chiffre pour notre direction interrégionale. Nous voulons croire que c'est l'effet de la rapidité avec laquelle il a été rédigé. Nous vous demandons néanmoins de nous communiquer aujourd'hui les chiffres qui nous concernent : combien d'agents de la DISI Sud-Ouest évacués, combien confinés, combien en autorisation spéciale d'absence, combien en télétravail exceptionnel, et sur quels sites. Et de vous assurer qu'ils remontent au niveau national. Nos collègues ne peuvent pas être les absents du décompte ministériel.

Nous relevons aussi que la directrice générale annonce des formations spécialisées « dès que la situation aura été stabilisée ». Vous avez choisi de ne pas attendre, et c'est vous qui avez raison : la loi impose de réunir cette instance dans les plus brefs délais après un événement pouvant avoir des conséquences graves, pas une fois le calme revenu.

Sur la qualité de l'air, un épisode de pollution aux particules est en cours depuis dimanche sur notre département, classé au seuil d'alerte, c'est-à-dire au niveau supérieur. Ce n'est pas une appréciation syndicale, c'est un constat officiel. Et les dispositifs de surveillance ignorent les particules les plus fines, alors que l'agence nationale de sécurité sanitaire les identifie comme les plus dangereuses et rappelle que les fumées d'incendie sont deux à dix fois plus toxiques que la pollution ordinaire. Nous voulons des mesures dans les locaux, pas des relevés de fond communaux.



Nous saluons la mise à disposition de masques FFP2 ce matin. Mais une large part du stock est périmée, de l'aveu même du message. Et au plan national, on nous explique que les directions « qui en disposent » pourront en distribuer, et que ces masques restent disponibles en pharmacie. La protection respiratoire des agents ne peut dépendre ni de l'état d'un stock, ni du passage de chacun à la pharmacie. Combien de masques valides restent-ils ? Sous quel délai serez-vous réapprovisionné ? Que prévoyez-vous pour les collègues fragiles sur le plan respiratoire ?

Sur le recensement des agents, nous avons une alerte à porter. De notre côté, nous avons pris contact un par un avec les collègues des secteurs concernés, et tous sont aujourd'hui localisés et en sécurité. Mais nous nous interrogeons sur la fiabilité des coordonnées dont dispose l'administration. L'adresse et le téléphone personnels d'un agent ne font l'objet d'aucune obligation de mise à jour, ni d'aucune campagne annuelle de vérification. En temps ordinaire, c'est une question sans conséquence. Dans une crise comme celle-ci, elle devient vitale : un agent dont les coordonnées ne sont pas à jour est un agent que l'on ne sait ni joindre, ni localiser. Nous ne demandons pas à gérer ces données, ce n'est pas notre rôle. Nous demandons que le recensement ne repose pas sur les seules déclarations figurant au dossier, parfois anciennes. Il faut appeler les agents, pas seulement interroger un tableur.

Une catégorie échappe d'ailleurs à tout comptage par site : les agents dont le service fonctionne normalement, mais dont le domicile se trouve en zone évacuée. La préfète interdit expressément de traverser une commune évacuée pour se rendre au travail. L'agent empêché ne l'est donc pas par convenance personnelle, mais par décision de l'autorité publique. Cela doit se traduire par du télétravail exceptionnel ou une autorisation spéciale d'absence, de plein droit, sans discussion et sans que le collègue ait à se justifier.

Sur l'accompagnement enfin. Une cellule d'urgence médico-psychologique est ouverte par la préfecture, gratuite et joignable à toute heure, et la directrice générale annonce une orientation vers le numéro vert ministériel. Encore faut-il que ces dispositifs soient réellement relayés aux agents des sites touchés. Être réveillé la nuit pour partir en urgence, ignorer si l'on retrouvera son logement, revenir dans un quartier calciné : cela laisse des traces durables. Le guide ministériel sur les événements graves demande à être appliqué, pas seulement cité.

Monsieur le Président, nous ne venons pas ajouter une difficulté à celles que vous gérez déjà. Nous venons avec ce que nous savons du terrain, et nos militants ont parfois des informations qui ne vous sont pas remontées. Nous continuerons à vous les transmettre et nous nous rendrons utiles autant que de besoin. Nous vous demandons en retour un compte rendu écrit des mesures prises, un point d'étape régulier tant que la crise durera, et le retour d'expérience inscrit au document unique. Nous serons à vos côtés aussi longtemps qu'il le faudra. Nous ne lâcherons rien pour autant.

Solidaires Finances Publiques, M le Président, interviendra sur les autres sujets au fur et à mesure du déroulement de l'ordre du jour de cette FS.

Les représentant.e.s Solidaires Finances Publiques DISI Sud-Ouest

